

14266/16

(OR. en)

PRESSE 55
PR CO 54

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3496^e session du Conseil

Affaires étrangères

Questions commerciales

Bruxelles, le 11 novembre 2016

Président **Peter Žiga**
Ministre de l'économie de la République slovaque

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Instruments de défense commerciale - Nouvelle méthodologie antidumping.....	3
OMC: suivi de la conférence de Nairobi	3
Négociations UE-États-Unis sur le commerce et l'investissement	4
Accord de libre-échange UE-Japon	5
Accord de libre-échange UE-Mercosur	5

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE COMMERCIALE

– Équateur - Adhésion à l'accord commercial conclu entre l'UE et le Pérou et la Colombie	6
– GATT - Brésil - Croatie	6

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

– 46 ^e session du Conseil de l'EEE	6
---	---

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

– Schengen - contrôles aux frontières intérieures.....	6
– Évaluation Schengen - Pays-Bas	7
– Évaluation Schengen - Italie.....	7

INDUSTRIE

– Véhicules à moteur - Prescriptions techniques en matière d'homologation.....	7
--	---

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

Instruments de défense commerciale - Nouvelle méthodologie antidumping

Le Conseil a examiné la proposition de 2013 de la Commission relative à la **modernisation des instruments de défense commerciale de l'UE**. La discussion a principalement porté sur la règle du droit moindre sur la base d'un document de compromis présenté par la présidence. Les ministres ont exprimé leur volonté de trouver un compromis sur tous les aspects de la modernisation des instruments de défense commerciale avant la fin de l'année, conformément au mandat donné par le Conseil européen.

Les instruments de défense commerciale de l'UE ont pour objectif de lutter contre la concurrence déloyale des sociétés étrangères. Les droits antidumping et antisubventions servent à protéger les producteurs de l'UE des préjudices causés par les pratiques commerciales déloyales. Dans les affaires antidumping, la règle du droit moindre suppose d'appliquer la marge de dumping à un niveau inférieur s'il suffit à éliminer le préjudice causé à l'industrie.

Les ministres ont également pris note de la proposition de **nouvelle méthodologie antidumping** présentée par la Commission le 9 novembre 2016. Le Conseil est convenu de procéder rapidement à l'examen de cette proposition et de poursuivre les discussions au niveau technique.

Cette nouvelle méthodologie vient à point nommé compte tenu de l'expiration prochaine de certaines dispositions de l'OMC autorisant à considérer la Chine, entre autres, comme n'étant pas une économie de marché dans les affaires antidumping. Dans le cadre de cette proposition, le statut d'économie de marché ne serait accordé à aucun pays. N'étant pas dirigée contre un pays ou un autre, elle serait "neutre" et pourrait être appliquée à tous les membres de l'Organisation mondiale du commerce.

[Proposition de la Commission relative à la modernisation des instruments de défense commerciale, 2013](#)

[Proposition de la Commission concernant une nouvelle méthodologie antidumping et antisubventions, 9 novembre 2016](#)

[Conclusions du Conseil européen, 21 octobre 2016](#)

[Communication de la Commission sur la politique commerciale de l'UE, octobre 2016](#)

OMC: suivi de la conférence de Nairobi

Le Conseil a examiné la marche à suivre concernant le processus de "l'après-Nairobi", en s'intéressant plus spécialement à une éventuelle série de mesures en vue de la 11^e conférence ministérielle de l'OMC, prévue pour 2017.

L'approche de la Commission comporte plusieurs domaines d'intérêt, tels que les subventions à la pêche, la transparence et les bonnes pratiques en matière de réglementation, la réglementation nationale dans le domaine des services, le commerce électronique et les aides nationales à l'agriculture.

La 10^e conférence ministérielle de l'OMC a eu lieu à Nairobi en décembre 2015. Elle s'est conclue par un accord sur une série d'initiatives relatives au commerce des produits agricoles et à des questions concernant les pays les moins avancés (PMA).

La Commission a également présenté l'état d'avancement des négociations relatives à deux accords plurilatéraux: sur le **commerce des services (ACS)** et sur les **biens environnementaux**. Des progrès sont attendus sur ces deux dossiers d'ici la fin de l'année.

L'ACS est un accord commercial actuellement négocié par 23 membres de l'OMC, et qui vise à ouvrir le commerce des services. L'accord sur les biens environnementaux vise à supprimer les droits de douane sur une vaste liste de biens environnementaux et est actuellement négocié par 17 membres de l'OMC.

[Page web de l'OMC sur les résultats de la 10^e conférence ministérielle](#)

[Page web de la Commission sur l'ACS](#)

[Page web de la Commission sur l'accord sur les biens environnementaux](#)

Négociations UE-États-Unis sur le commerce et l'investissement

Le Conseil a passé en revue l'évolution des négociations sur le TTIP, le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement avec les États-Unis, notamment à la lumière des élections américaines. Les prochaines étapes de ces négociations devront être appréciées une fois que la nouvelle administration américaine sera en place.

Le cycle de négociations le plus récent concernant le TTIP s'est tenu à New York durant la semaine du 3 octobre 2016 et portait sur la consolidation du texte.

La Commission mène les négociations au nom de l'UE et de ses États membres, sur la base d'un mandat adopté par le Conseil en juin 2013. En octobre 2014, le Conseil a décidé de rendre publiques ses directives de négociation pour les négociations sur le TTIP.

[Rapport sur le 15^e cycle de négociations sur le TTIP](#)

[Mandat de négociation de l'UE concernant le TTIP](#)

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec les États-Unis](#)

Accord de libre-échange UE-Japon

La Commission a informé le Conseil de l'état d'avancement des négociations sur un accord de libre-échange avec le Japon. Elle a confirmé que, à la demande des dirigeants de l'UE, elle poursuit activement les négociations en vue de parvenir à un accord politique d'ici la fin de l'année.

Les négociations avec le Japon ont été entamées en mars 2013, sur la base du mandat établi par le Conseil en novembre 2012. Le dernier cycle de négociations s'est tenu durant la semaine du 26 septembre 2016.

Le Japon est le deuxième partenaire commercial de l'UE en Asie (derrière la Chine). L'Union européenne et le Japon représentent ensemble plus d'un tiers du PIB mondial.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Japon](#)

Accord de libre-échange UE-Mercosur

La Commission a informé le Conseil de l'état d'avancement des négociations sur un accord de libre-échange avec le Mercosur, le bloc économique le plus important de l'Amérique du Sud.

L'objectif est de conclure un accord portant sur les échanges de biens industriels et agricoles ainsi que sur les services, le droit d'établissement et la passation de marchés publics. Cet accord comporterait également l'amélioration de la réglementation dans des domaines tels que les marchés publics, la propriété intellectuelle, les questions douanières et la facilitation des échanges ainsi que les obstacles techniques au commerce. Il ferait partie d'un accord d'association de région à région comprenant des dispositions politiques et en matière de coopération.

Des négociations ont été lancées en 2000, mais, dans les faits, ont été suspendues entre 2004 et 2010. Lors d'un sommet de la Communauté des États latino-américains et des Caraïbes (CELAC) qui s'est tenu en juin 2015 à Bruxelles, l'UE a réaffirmé son attachement à un accord de libre-échange global avec le Mercosur. Le dernier cycle de négociations a eu lieu du 10 au 14 octobre 2016, à Bruxelles.

[Page web de la Commission consacrée au commerce avec le Mercosur](#)

Point à l'ordre du jour du déjeuner

Les ministres ont examiné les enseignements tirés d'expériences vécues récemment lorsqu'il s'est agi de statuer sur des accords commerciaux. Ils se sont notamment penchés sur la question de savoir comment donner une assise politique plus forte aux accords, améliorer la transparence et la communication et utiliser au mieux le temps disponible entre le début des négociations et l'achèvement complet du processus.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

POLITIQUE COMMERCIALE

Équateur - Adhésion à l'accord commercial conclu entre l'UE et le Pérou et la Colombie

Le Conseil a adopté une décision relative à la signature et à l'application provisoire du protocole d'adhésion de l'Équateur à l'accord de libre-échange de l'UE avec la Colombie et le Pérou.

La signature a eu lieu après la session du Conseil. Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

GATT - Brésil - Croatie

Le Conseil a approuvé des décisions visant à signer un accord avec le Brésil et à demander l'approbation du Parlement européen en vue de la conclusion dudit accord concernant la modification de concessions dans les listes d'engagements de la Croatie au titre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994, à la suite de l'adhésion de la Croatie à l'UE ([13779/16](#) + [13036/16](#) + [13037/16](#) + [13038/16](#)).

ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN

46^e session du Conseil de l'EEE

Le Conseil a défini la position commune de l'UE en vue de la 46^e session du Conseil de l'Espace économique européen, qui se tiendra le 15 novembre 2016 à Bruxelles.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

Schengen - contrôles aux frontières intérieures

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation relative à la prolongation du contrôle temporaire aux frontières intérieures en cas de circonstances exceptionnelles mettant en péril le fonctionnement global de l'espace Schengen (13979/16).

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#).

Évaluation Schengen - Pays-Bas

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation visant à remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2015 de l'application, par les Pays-Bas, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures (13817/16).

Évaluation Schengen - Italie

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2016 de l'application, par l'Italie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique commune de visas (13590/16).

INDUSTRIE

Véhicules à moteur - Prescriptions techniques en matière d'homologation

Le Conseil a adopté une [décision](#) visant à soutenir certains amendements aux règlements de l'ONU prévus par l'accord de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (CEE-ONU) concernant l'adoption de prescriptions techniques uniformes applicables aux véhicules à roues, qui doivent être adaptés pour tenir compte du progrès technique .

La décision prévoit également de soutenir:

- un nouveau règlement de l'ONU sur les systèmes d'adaptation des moteurs de véhicules utilitaires lourds à la bicarburation
- des amendements aux règlements techniques mondiaux n^{os} 15 et 16 de l'ONU
- deux nouveaux règlements techniques mondiaux de l'ONU relatifs à la procédure de mesure applicable aux véhicules à moteur à deux ou trois roues en ce qui concerne certains types d'émissions, d'une part, et les systèmes d'autodiagnostic, d'autre part
- une nouvelle résolution sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses

La [CEE-ONU](#) élabore des prescriptions harmonisées ayant pour objet d'éliminer les entraves techniques au commerce des véhicules à moteur entre les parties contractantes à l'accord. L'UE est partie contractante à cet accord et vote au nom des États membres.